



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-315

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2021

# Sommaire

## **Direction départementale de la cohésion sociale / mission sports**

75-2021-06-18-00009 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France /**

75-2021-06-21-00003 - Arrêté portant désignation des emembnres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département de Paris (2 pages)

Page 6

## **Rectorat de l'académie de Paris /**

75-2021-06-18-00007 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)

Page 9

75-2021-06-18-00008 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)

Page 12

75-2021-06-18-00010 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)

Page 15

75-2021-06-18-00011 - ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D ACCÈS PAYANT (2 pages)

Page 18

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-06-18-00009

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE  
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE  
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN  
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS  
PAYANT



**Arrêté n°**

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

**Vu** le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

**Vu** l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté n°2021-32-RRA du 25 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

**Considérant** que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

**Considérant** que Monsieur BAYSAL Tan, titulaire d'un BNSSA obtenu le 13 février 2020 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

**Considérant** la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 3 juin 2021, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : Monsieur BAYSAL Tan né le 22 janvier 2001, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Jacqueline Auriol située 7 Allée Louis de Funès, 75008 Paris, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 août 2021 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 8ème, 9ème et 10ème arrondissement.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

**ARTICLE 3** : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 18 juin 2021

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,  
la conseillère du directeur académique des services de  
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et  
de sports de Paris, DRAJES adjointe

**SIGNE**

Jeanne DELACOURT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2021-06-21-00003

Arrêté portant désignation des emembnres de  
l'observatoire départemental d'analyse et  
d'appui au dialogue social du département de  
Paris

Unité départementale de Paris

Direction des relations et services du travail

## ARRETÉ

### Portant désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département de Paris

---

La directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France, directrice de l'unité départementale de Paris,

**Vu** les articles L. 2234-4 à 7, R. 2234-1 à 4 et D. 2622-4 du code du travail instituant les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 29 mars 2021 nommant Madame Barbara CHAZELLE, en qualité de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté du 22 juin 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

**Vu** l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multi professionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré ;

**Vu** l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multi professionnel dans le secteur des activités agricoles ;

**Vu** l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multi professionnel dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

**Vu** les résultats de l'audience syndicale recueillis par le ministère chargé du travail, issus des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins onze salariés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016, des résultats du scrutin organisé en décembre 2016 visant à mesurer l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et des employés à domicile et des résultats aux élections des chambres départementales d'agriculture de janvier 2013 ;

**Vu** la décision 2018-01 du 4 janvier 2018 portant publication pour le département de Paris de la liste des organisations syndicales pouvant désigner un représentant au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

**Vu** les désignations de membres effectuées par les organisations syndicales et professionnelles ;

## DECIDE

**Article 1 :** En application de l'article R. 2234-4 du Code du Travail, sont désignés comme membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social de Paris :

<b>Organisations syndicales</b>	<b>Membres</b>
CFDT	Madame Eloïse ROUSSEAU
CGT	Monsieur Karl GHAZI
CFE-CGC	Monsieur André LEGAULT
CFTC	Madame Sandrine CHADEFaux
CGT-FO	Monsieur Jacques BORENSZTEJN
UNSA	Monsieur Cyril VEILLARD

<b>Organisations professionnelles</b>	<b>Membres</b>
CPME	Monsieur Bernard COHEN-HADAD
MEDEF	Monsieur David RAULT
U2P	Madame Marilyne BAUDIN
UDES	Monsieur Franck COMBAT

**Article 2** La directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs et sur le site internet de la DRIEETS Ile-de-France.

Fait à Paris, le 21 juin 2021

La directrice régionale et interdépartementale adjointe  
de la DRIEETS Ile-de-France  
Directrice de l'unité départementale de Paris

**Signé**

Barbara CHAZELLE

Rectorat de l'académie de Paris

75-2021-06-18-00007

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE  
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE  
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN  
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS  
PAYANT



**Arrêté n°**

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

**Vu** le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

**Vu** l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté n°2021-32-RRA du 25 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

**Considérant** que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

**Considérant** que Monsieur AIT ABDELMALEK Sofiane, titulaire d'un BNSSA obtenu le 30 juin 2008 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

**Considérant** la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 3 juin 2021, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : Monsieur AIT ABDELMALEK Sofiane né le 27 mars 1990, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Cour des Lions située 9 Rue Alphonse Baudin, 75011 Paris, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 août 2021 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 11ème et 12ème arrondissement.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

**ARTICLE 3** : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 18 juin 2021

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,  
la conseillère du directeur académique des services de  
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et  
de sports de Paris, DRAJES adjointe

**SIGNE**

Jeanne DELACOURT

Rectorat de l'académie de Paris

75-2021-06-18-00008

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE  
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE  
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN  
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS  
PAYANT



**Arrêté n°**

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

**Vu** le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

**Vu** l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté n°2021-32-RRA du 25 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

**Considérant** que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

**Considérant** que Monsieur ALLARD Simon, titulaire d'un BNSSA obtenu le 10 décembre 2018 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

**Considérant** la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 3 juin 2021, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : Monsieur ALLARD Simon né le 23 décembre 2000, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Jacqueline Auriol située 7 Allée Louis de Funès, 75008 Paris, pour la période du 01 août 2021 au 31 août 2021 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 8ème, 9ème et 10ème arrondissement.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

**ARTICLE 3** : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 18 juin 2021

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,  
la conseillère du directeur académique des services de  
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et  
de sports de Paris, DRAJES adjointe

**SIGNE**

Jeanne DELACOURT

Rectorat de l'académie de Paris

75-2021-06-18-00010

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE  
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE  
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN  
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS  
PAYANT



**Arrêté n°**

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

**Vu** le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

**Vu** l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté n°2021-32-RRA du 25 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

**Considérant** que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

**Considérant** que Madame BEATRIZ Léa, titulaire d'un BNSSA obtenu le 25 novembre 2020 à BUSSY-SAINT-MARTIN, est à jour de ses révisions ;

**Considérant** la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 3 juin 2021, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : Madame BEATRIZ Léa née le 20 janvier 1998, est autorisée à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Alfred Nakache située 4-12 Rue Denoyez, 75020 Paris, pour la période du 01 juillet 2021 au 31 juillet 2021 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 20ème arrondissement.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

**ARTICLE 3** : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 18 juin 2021

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,  
la conseillère du directeur académique des services de  
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et  
de sports de Paris, DRAJES adjointe

**SIGNE**

Jeanne DELACOURT

Rectorat de l'académie de Paris

75-2021-06-18-00011

ARRETE AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE  
D UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE  
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN  
ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D ACCÈS  
PAYANT



**Arrêté n°**

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

**Vu** le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

**Vu** l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté n°2021-32-RRA du 25 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

**Considérant** que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

**Considérant** que Monsieur BEDAIE Nessim, titulaire d'un BNSSA obtenu le 30 octobre 2020 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

**Considérant** la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 3 juin 2021, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## **ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** : Monsieur BEDAIE Nessim né le 17 mai 2000, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la piscine Aspirant Dunand située 20 Rue Saillard, 75014 Paris, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 août 2021 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 6ème et 14ème arrondissement.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

**ARTICLE 3** : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 18 juin 2021

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,  
la conseillère du directeur académique des services de  
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et  
de sports de Paris, DRAJES adjointe

**SIGNE**

Jeanne DELACOURT